

COMPLEXE SPORTIF ST-RAPHAËL
ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
31 JUILLET 2015
(NON AUDITÉ)

COMPLEXE SPORTIF ST-RAPHAËL
ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
31 JUILLET 2015
(NON AUDITÉ)

SOMMAIRE

	Page
Rapport de mission d'examen	2
Résultats non consolidés	3
Évolution des actifs nets non consolidés	4
État non consolidé de la situation financière non consolidé	5 - 6
Flux de trésorerie non consolidés	7
Notes complémentaires	8 - 18
Renseignements complémentaires non consolidés	19



RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

Aux administrateurs de
COMPLEXE SPORTIF ST-RAPHAËL

J'ai procédé à l'examen de l'état non consolidé de la situation financière non consolidé du Complexe Sportif St-Raphaël au 31 juillet 2015 ainsi que des états non consolidés des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date. Mon examen a été réalisé conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en demandes d'informations, procédures analytiques et entretiens portant sur les informations qui m'ont été fournies par l'organisme.

Un examen ne constitue pas un audit et, par conséquent, je n'exprime pas une opinion d'audit sur ces états financiers.

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes à but non lucratif, je n'ai pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'intégralité des produits de dons, ventes et services. Par conséquent, je n'ai pu déterminer si les produits de cette nature, les résultats et les actifs nets auraient dû faire l'objet d'ajustements.

À l'exception des incidences du problème tel que le mentionne le paragraphe précédent, je n'ai rien relevé, au cours de mon examen, qui me porte à croire que ces états financiers non consolidés ne sont pas conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Jean-Claude Elias, CPA auditeur, CA

Laval, le 30 novembre 2015

COMPLEXE SPORTIF ST-RAPHAËL**RÉSULTATS NON CONSOLIDÉS****EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2015****(non audité)**

	2015	2014
PRODUITS		
Location de glace	683 425 \$	717 458 \$
Revenus de loyer et location de salles	185 225	221 611
Casse-croûte	143 005	153 023
Location de gymnase	102 639	103 097
Publicité	76 724	88 882
Activités de financement	63 390	60 224
Camp de jour	47 611	47 254
Autres	34 678	39 281
Revenus Boutique	14 293	15 424
Amortissement de l'apport reporté afférent aux immobilisations (note 9)	1 780	1 844
	1 352 770	1 448 098
FRAIS D'EXPLOITATION		
Frais d'administration (tableau A)	1 102 244	1 175 626
Frais financiers (tableau B)	170 743	178 395
	1 272 987	1 354 021
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT QUOTE PART		
	79 783	94 077
QUOTE-PART DU BÉNÉFICE NET DE LA FILIALE		
	(16 882)	(39 244)
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES		
	62 901 \$	54 833 \$

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

COMPLEXE SPORTIF ST-RAPHAËL**ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS NON CONSOLIDÉS****EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2015****(non audité)**

	Investis en immo- bilisation	Non affectés	2015 Total	2014 Total
SOLDE AU DÉBUT	(502 123) \$	(232 373) \$	(734 496) \$	(789 329) \$
Excédent des produits sur les charges	-	62 901	62 901	54 833
Investissement en immobilisations	14 709	(14 709)	-	-
Amortissement de l'apport reporté afférent aux immobilisations	1 780	(1 780)	-	-
Remboursement de capital sur la dette à long terme	201 714	(201 714)	-	-
Amortissement des immobilisations	(155 994)	155 994	-	-
SOLDE À LA FIN	(439 914) \$	(231 681) \$	(671 595) \$	(734 496) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

COMPLEXE SPORTIF ST-RAPHAËL**ÉTAT NON CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE NON CONSOLIDÉ****31 JUILLET 2015****(non audité)**

	2015	2014
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	322 492 \$	314 785 \$
Débiteurs (note 3)	46 011	56 628
Avance à une filiale, sans intérêt ni modalité de remboursement	55 656	51 132
Stocks, au coût	5 621	7 064
Frais payés d'avance	25 610	30 948
	455 390	460 557
Immobilisations corporelles (note 4)	3 069 507	3 210 638
Actifs incorporels non amortissables (note 5)	3 180	-
Dépôt de garantie	25 749	20 000
	3 553 826 \$	3 691 195 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

COMPLEXE SPORTIF ST-RAPHAËL

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE NON CONSOLIDÉ

31 JUILLET 2015

(non audité)

	2015	2014
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 6)	89 361 \$	94 857 \$
Produits reportés	69 506	77 668
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 7)	3 977 061	4 178 775
	4 135 928	4 351 300
Placement dans une filiale, valeur de consolidation (note 8)	46 773	29 891
Apport reporté afférent aux immobilisations (note 9)	42 720	44 500
	4 225 421	4 425 691
Actifs nets négatifs		
Investis en immobilisations	(439 914)	(502 123)
Non affecté	(231 681)	(232 373)
	(671 595)	(734 496)
	3 553 826 \$	3 691 195 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Pour le conseil d'administration,

 , administrateur

 , administrateur

 , administrateur

COMPLEXE SPORTIF ST-RAPHAËL
FLUX DE TRÉSORERIE NON CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2015
(non audité)

	2015	2014
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	62 901 \$	54 833 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	156 011	163 182
Amortissement de l'apport reporté afférent aux immobilisations	(1 780)	-
Amortissement de l'apport reporté afférent aux immobilisations	-	(1 844)
Quote part de la perte nette de la filiale	16 882	39 244
	<u>234 014</u>	<u>255 415</u>
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement (note 10)	(784)	4 750
	<u>233 230</u>	<u>260 165</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(14 880)	(46 902)
Encaissement de subvention pour immobilisation	-	46 344
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(3 180)	-
Dépôt de garantie	(5 749)	(5 000)
	<u>(23 809)</u>	<u>(5 558)</u>
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(201 714)	(193 823)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	7 707	60 784
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		
	314 785	254 001
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN		
	<u>322 492 \$</u>	<u>314 785 \$</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

COMPLEXE SPORTIF ST-RAPHAËL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2015

(non audité)

1. STATUTS CONSTITUTIFS, DÉBUT DE L'EXPLOITATION ET NATURE DES ACTIVITÉS

COMPLEXE SPORTIF SAINT-RAPHAËL, "L'organisme", est un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec.

il a été constitué le 27 octobre 1994 et a débuté son exploitation à la même date.

L'organisme, a pour but de promouvoir et de développer des programmes visant l'amélioration de la forme physique en général.

En tant qu'organisme de bienfaisance, il est exempt de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers non consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers non consolidés et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

CONSTATATION DES PRODUITS

L'organisme offre plusieurs types de services. Tous les revenus sont constatés sur une base d'exercice. Dans les cas des revenus de publicité, l'organisme facture ses services aux clients avant de fournir les dits services, entraînant un revenu reporté présenté comme passif à court terme dans les états financiers. Aussi l'organisme exige de certains clients le versement d'un dépôt pour la réservation d'heures de location de glace. Ces dépôts sont eux aussi présentés au passif à court terme aux états financiers.

De plus, l'organisme loue des locaux ou des espaces et paye certaines dépenses qu'il refacture à ses locataires. Ces revenus sont comptabilisés en déduction de la dépense dans l'année de facturation.

COMPLEXE SPORTIF ST-RAPHAËL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2015

(non audité)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif

STOCKS

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les charges de vente variables qui s'appliquent.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'achat, les coûts de conversion et les autres coûts engagés pour amener les stocks à leur état et lieu actuels. Les coûts d'achat comprennent le prix d'achat, les droits d'importation et les taxes non recouvrables, de même que les coûts de transport, de manutention et autres qui sont directement attribuables à l'acquisition de produits finis, de matières ou de services. Les coûts de conversion comprennent les coûts directs des matières et de la main-d'œuvre, ainsi qu'une répartition systématique des frais généraux fixes et variables engagés pour convertir les matières en produits finis.

SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions relatives aux immobilisations sont comptabilisées à titre de subventions reportées puis amorties de la même façon que les immobilisations auxquelles elles se rapportent. Les subventions relatives aux charges sont comptabilisées en déduction de celles-ci.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

COMPLEXE SPORTIF ST-RAPHAËL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2015

(non audité)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse des débiteurs et des effets à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent du découvert bancaire, de l'emprunt bancaire, des fournisseurs, des produits reportés et de la dette à long terme.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. L'organisme détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, il réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transactions relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en réduction de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode du taux d'intérêt effectif.

COMPLEXE SPORTIF ST-RAPHAËL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2015

(non audité)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

PARTICIPATION

L'organisme présente seulement des états financiers non consolidés et la participation dans la filiale est comptabilisée à la valeur de consolidation.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Bâtiment	4 %
Mobilier et équipement	20 %
Équipements	20 %
Matériel informatique	20 %
Matériel roulant	10 %
Enseigne	20 %
Pavage	8 %

ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels amortissables sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile. Les actifs incorporels non amortissables sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable excède la juste valeur. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur des actifs non amortis avec leur valeur comptable. Lorsque cette dernière excède la juste valeur, une dépréciation est constatée pour un montant égal à l'excédent.

COMPLEXE SPORTIF ST-RAPHAËL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2015

(non audité)

3. DÉBITEURS

	2015	2014
Clients	49 293 \$	57 763 \$
Provision pour créances douteuses	(3 282)	(1 135)
	46 011 \$	56 628 \$

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2015		2014	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	220 550 \$	- \$	220 550 \$	220 550 \$
Bâtiment	4 444 104	1 918 046	2 526 058	2 631 310
Mobilier et équipement	50 030	40 124	9 906	12 382
Équipements	731 265	617 317	113 948	127 129
Matériel informatique	69 848	60 052	9 796	10 812
Matériel roulant	114 317	81 708	32 609	36 232
Enseigne	30 195	18 164	12 031	15 039
Pavage	326 762	182 153	144 609	157 184
	5 987 071 \$	2 917 564 \$	3 069 507 \$	3 210 638 \$

5. ACTIFS INCORPORELS NON AMORTISSABLES

	2015 Valeur nette	2014 Valeur nette
Site Web	3 180 \$	- \$

COMPLEXE SPORTIF ST-RAPHAËL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2015

(non audité)

6. CRÉDITEURS

	2015	2014
Fournisseurs	14 402 \$	18 669 \$
Frais courus	39 683	41 086
Vacances à payer	14 604	14 191
Taxes de ventes à remettre	20 672	20 911
	<hr/>	<hr/>
	89 361 \$	94 857 \$

7. DETTE À LONG TERME

	2015	2014
Emprunt à terme, garanti par la bâtisse, le terrain, les biens meubles ainsi que les créances à recevoir d'une valeur nette comptable de 2 968 727 \$, remboursable par versements mensuels de 30 426 \$ incluant les intérêts calculés au taux de 4.00%, échéant en novembre 2017.	3 977 061 \$	4 178 775 \$
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	3 977 061	4 178 775
	<hr/>	<hr/>
	- \$	- \$

En vertu des conventions de crédit susmentionnées, l'organisme s'est engagé à respecter un ratio de couverture de charges fixes égal ou supérieur à 1,15:1. correspondant aux bénéfices avant amortissement, intérêts sur la dette, quote part de la filiale et éléments de dépense non récurrents divisé par les versements en capital et intérêt sur la dette à long terme. À la date de production des états financiers ce ratio n'était pas respecté et de ce fait la dette est présentée dans le passif à court terme.

En vertu des conventions de crédit susmentionnées, l'organisme s'est également engagé à respecter certaines autres clauses restrictives y compris des restrictions quant à la capacité de contracter certaines dettes, de consentir des prêts ou des avances à ses membres ou à des tiers, de faire certains autres paiements, de procéder à une restructuration financière, de vendre des actifs et de participer à des fusions. La prochaine date de révision de l'entente de crédit a été fixée le 31 janvier 2016.

COMPLEXE SPORTIF ST-RAPHAËL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2015

(non audité)

7. DETTE À LONG TERME (suite)

Les versements en capital approximatifs à effectuer au cours du prochain exercice sont les suivants :

2016	3 977 061 \$
------	--------------

8. PLACEMENT DANS UNE FILIALE, VALEUR DE CONSOLIDATION

	2015	2014
Placement dans Centre multiforme St-Raphaël inc. (100 actions ordinaires de premier rang de catégorie "D" représentant 100% des actions en circulation), valeur de consolidation	(46 773) \$	(29 891) \$

9. APPORT REPORTÉ AFFÉRENT AUX IMMOBILISATIONS

	2015	2014
Solde au début	44 500 \$	- \$
Apport reporté reçu dans l'exercice	-	46 344
Moins: Montant constaté à titre de produit de l'exercice	(1 780)	(1 844)
Solde à la fin	42 720 \$	44 500 \$

COMPLEXE SPORTIF ST-RAPHAËL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2015

(non audité)

10. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2015	2014
Débiteurs	10 617 \$	37 438 \$
Stocks, au coût	1 443	(241)
Avance à une filiale	(4 524)	(51 132)
Frais payés d'avance	5 338	1 281
Créditeurs	(5 496)	23 166
Produits reportés	(8 162)	(5 762)
	<hr/>	<hr/>
	(784) \$	4 750 \$

11. ÉVENTUALITÉS

L'organisme assume une responsabilité éventuelle découlant d'une lettre de crédit irrévocable, d'un montant de 38 360 \$, en faveur d'Hydro-Québec pour s'assurer que son alimentation en électricité ne soit pas coupée. Cette lettre de crédit est renouvelable en janvier 2018.

12. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu 48% de ses revenus auprès de la Ville de Montréal. La Ville de Montréal et l'organisme ont une entente de location de 1 600 heures de glace, de 2 000 heures de demi-gymnase, utilisation exclusive d'un plateau sportif de 5 500 pieds carrés pour le Club de gymnastique GYMIBIK et de diverses salles pour réunions pour une période de vingt ans échéant en décembre 2027. Le montant mensuel payable par la Ville de Montréal est de 56 563 \$ auquel s'ajoute l'indice des prix à la consommation annuellement.

COMPLEXE SPORTIF ST-RAPHAËL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2015

(non audité)

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par l'organisme avec des apparentés au cours de l'exercice :

	2015	2014
Produits		
Revenus de location	51 600 \$	70 200 \$
Avances		
À une / (d'une) Filiale	(10 311) \$	51 132 \$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

À la date du bilan, les soldes suivants sont dus aux apparentés ou dus par eux :

	2015	2014
Débiteurs		
Filiale	14 832 \$	- \$

COMPLEXE SPORTIF ST-RAPHAËL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2015

(non audité)

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Renseignements complémentaires concernant les instruments financiers

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à sa dette à long terme et ses crédateurs.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre.

RISQUE DE CRÉDIT

Dans le cours normal des activités, l'organisme consent du crédit à ses clients. L'organisme examine l'historique de crédit de ses nouveaux clients et évalue par la suite sur une base continue la qualité de leur situation financière. Une provision pour créances douteuses est constituée, sur la base de prévisions de la direction, afin de pourvoir à toute perte éventuelle résultant du non recouvrement de créances et des frais inhérents aux tentatives de recouvrement.

L'organisme ne court aucun risque important à l'égard d'un client unique ou d'un groupe de clients présentant des risques similaires importants étant donné le nombre élevés de clients dans divers secteurs d'activité.

JUSTE VALEUR

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers primaires.

- La juste valeur des débiteurs, de l'encaisse et des crédateurs est comparable à leur valeur comptable en raison des courtes échéances.

- La juste valeur de la dette à long terme est établie en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs à des taux qui représentent ceux dont l'organisme pourrait actuellement se prévaloir pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables. La juste valeur se rapproche de la valeur comptable.

COMPLEXE SPORTIF ST-RAPHAËL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2015

(non audité)

14. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque financier est le risque auquel est exposé l'excédent des produits sur les charges de l'organisme qui découle des fluctuations des taux d'intérêt et du degré de volatilité de ces taux. L'organisme n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour limiter ce risque financier.

15. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail totalise 7 293 \$ et les versements au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2016	2 244 \$
2017	2 244 \$
2018	2 244 \$
2019	561 \$

16. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2014 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2015.

COMPLEXE SPORTIF ST-RAPHAËL**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES NON CONSOLIDÉS****EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2015****(non audité)**

	2015	2014
TABLEAU A		
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Salaires et avantages sociaux	407 225 \$	444 365 \$
Énergie	194 666	204 166
Dépenses casse-croûte	93 426	103 279
Entretien et réparations - Mobilier et équipements	67 947	51 463
Taxes et permis	31 834	42 448
Publicité et promotion	29 568	36 334
Dépenses d'activités de financement	25 810	24 930
Assurances	24 637	25 416
Entretien et réparations -Terrains et bâtisses	24 455	34 912
Fournitures de bureau et papeterie	15 989	14 507
Honoraires	11 595	11 395
Dépenses de camp de jour	6 138	5 668
Télécommunications	4 603	4 847
Location d'équipement	3 325	2 811
Créances douteuses et irrécouvrables	2 148	1 135
Dépenses boutique	1 932	3 860
Achats équipements	935	708
Frais de transport	-	200
Amortissement des immobilisations corporelles	156 011	163 182
	1 102 244 \$	1 175 626 \$

TABLEAU B**FRAIS FINANCIERS**

Intérêts - dette à long terme	162 821 \$	170 735 \$
Frais bancaire	7 922	7 660
	170 743 \$	178 395 \$